

**Nous arrivons à la fin de l'Olympiade 2009-2012, et l'assemblée générale du CDE30, qui se tiendra le 18 février (\*) prochain sera donc électorale.**

La campagne électorale, conformément aux statuts(\*\*) et au règlement intérieur du CDE est ouverte à compter de ce jour, en vue du renouvellement du Président et des 6 autres membres du Comité directeur.

Quelques dates clés à retenir en vue de cette assemblée générale (AG) :

- 17 décembre : communication des modalités de vote et confirmation de la date de l'Assemblée Générale.
- 13 janvier : date limite de dépôt des candidatures à la présidence et au Comité
- 14 janvier : publication sur le site du CDE des listes validées.
- 20 janvier : envoi des convocations et des éléments de vote aux adhérents à jour de leur cotisation 2012
- 18 février : tenue de l'assemblée générale électorale, suivi du dépouillement des votes et proclamation des résultats.

Les renseignements concernant l'organisation du scrutin et l'agenda de l'assemblée générale électorale conformément au règlement intérieur et aux statuts :

#### 1)Commission de surveillance des opérations de votes

##### ***Appel à volontaires***

Pour cette élection , nous recherchons des volontaires (2) pour constituer la commission de vote

Conditions à remplir :

- être membre de l'assemblée générale du CDE
- ne pas être candidat à l'élection 2013
- *...et surtout avoir envie de consacrer un peu de temps à titre bénévole à l'organisation du vote,, ainsi qu'à la proclamation des résultats.*

dans ce cas, merci de nous contacter par e-mail à l'adresse suivante :

[cde30@free.fr](mailto:cde30@free.fr)

#### 2)Lieu et date de l'assemblée générale

- l'Assemblée Générale électorale du CDE du Gard aura lieu le lundi 18 février 2013
- Si le quorum n'est pas atteint (25% des voix et 25% des clubs adhérents), la seconde réunion sans conditions de quorum se tiendra à la suite (la convocation initiale tiendra lieu de deuxième convocation)
- La proclamation des résultats du vote se fera au cours de l'assemblée générale dont l'ordre du jour est le suivant :
  - rapport moral et approbation
  - rapport financier 2012 et approbation.
  - point sur les engagements du comité sortant au titre de 2013.
  - proclamation des résultats du vote
  - questions diverses.

### 3)Élections

Un bureau de vote sera mis en place sous le contrôle de la commission de vote et ouvert de 18h à 19h .

Le vote s'effectue par correspondance ou sur place le jour de l'AG.

Le vote par procuration n'est pas admis.

La présence d'un huissier est obligatoire si un des candidats à la présidence en fait la demande.

Le cas échéant, le retour des enveloppes de vote se fait à l'adresse de l'huissier.

Le Président et la catégorie spécifique sont élus par l'ensemble des adhérents affiliés et agréés. La Catégorie affiliée est élue par les membres affiliés de l'AG. La catégorie agréée est élue par les membres agréés de l'AG.

L'élection se déroule au scrutin de liste avec panachage.

Afin de respecter la confidentialité, en cas de vote par correspondance, les bulletins de vote doivent être insérés dans une enveloppe anonyme. Celle-ci sera transmise au CDE ou le cas échéant à l'huissier dans une grande enveloppe fournie par le CDE.

### 4)Composition du collège électoral

Votent les Présidents ou Dirigeants de tous les clubs du Gard affiliés ou agréés à jour de leur cotisation au 31 Août 2012, sur la base d'une voix par tranche de 10 licences.

### 5)Conditions de candidatures

Les candidats de chaque catégorie et les candidats Président doivent être licenciés d'un groupement du département pour les années N et N-1.

Un candidat à la présidence devra être soutenu par au moins 5 groupements équestres du département, adhérents à la FFE.

### 6)Modalités électorales

Un candidat Président ne peut faire acte de candidature dans aucune des catégories des listes présentées.

Chaque liste se compose de :

- 1 candidat président ou présidente
- 6 membres dont au moins un candidat fléché cheval, un candidat fléché poney, un candidat fléché tourisme, et répartis en 3 catégories :
  - 3 candidats (dont deux femmes) représentant les catégories spécifiques :
    - 1 organisateur de concours ayant organisé au moins une compétition FFE dans les deux dernières années
    - 1 cavalier titulaire d'une licence de compétition ayant été engagé au moins une fois dans une compétition FFE dans les deux dernières années.
    - 1 titulaire d'un diplôme d'éducateur sportif.
  - 2 candidats représentant les groupements affiliés (dont une femme).
  - 1 candidat représentant les groupements agréés.

Les candidats au titre des groupements équestres doivent être titulaires d'une licence de dirigeant ou être titulaire d'une licence fédérale de l'année civile en cours et avoir accepté un mandat écrit irrévocable de la part du dirigeant.

Un candidat ne peut se présenter que dans une des 3 catégories.

Les modèles pour les déclarations de candidature à la présidence et au comité directeur sont disponible sur le site FFE